

La Confédération «DIGNITE» soucieuse de la santé des travailleurs

RAPPORT DE LA CENTRALE DIGNITE SUR LE DEVERSEMENT DES DECHETS TOXIQUES EN COTE D'IVOIRE

Depuis bientôt deux mois, la Côte d'Ivoire est de nouveau tristement propulsée au devant de la scène internationale comme si cette sale guerre dans laquelle se trouve ne l'avait pas suffisamment ébranlée.

En effet, des criminels ont délibérément et nuitamment avec des complices aussi intérieurs qu'extérieurs ont déversé une grande quantité de produits hautement toxiques dans notre capitale économique (Abidjan).

Il s'agit là de l'une des plus grandes catastrophes écologiques de l'histoire en Côte d'Ivoire, un empoisonnement virulent à l'hydrogène sulfuré (H₂S).

L'inhalation de ce produit, expose les victimes aux maux suivants :

- toux
- mal de gorge
- respiration difficile
- nausée
- vomissements
- rougeur de la peau
- crampes pulmonaires
- cancer
- oedèmes pulmonaires
- dépression respiratoire
- irritation des muqueuses
- céphalées
- hypotension
- arythmie cardiaque

- convulsion et mort car la concentration en H₂S et en mercure est supérieures à la norme admise.

En effet, pour des actions de solidarité envers la population ivoirienne en termes de protestation contre les auteurs externes du drame, nous allons essayer de vous relater avec objectivité la situation sur le terrain.

Pour ce faire, dans un premier point, nous aurons à identifier les acteurs tant internes qu'externes du drame; nous en présenterons dans un deuxième point l'ampleur et dans un dernier point, les différentes conséquences directes et indirectes.

I. LES ACTEURS DE LA CATASTROPHE

Au Port Autonome d'Abidjan, le navire du Probo koala, battant pavillon panaméen accoste le 19 Août 2006 transportant plus de 400 tonnes de déchets toxiques. Selon les spécialistes en la matière, il s'agit de sulfure d'hydrogène ou hydrogène sulfure, de soude caustique et de mercaptan méthylique.

Le Probo-koala, appelé désormais Navire de la mort, ou navire poubelle, a été affrété par la Trafigura qui est une société hollandaise.

Entre temps, avant l'arrivée du Probo-koala, une jeune et petite société ivoirienne dénommée TOMMY, seulement créée en février 2006, obtient le marché d'enlèvement des déchets, par l'entremise de West African International Business Services (WAIBS). Cette dernière a été contractée par PUMA ENERGY qui est à 100% une filiale de TRAFIGURA.

En effet, TOMMY a obtenu son agrément du Ministre du Transport, issu du Rassemblement des Houphouétistes Pour la Paix qui regroupe et les Forces Nouvelles et le Rassemblement Des Républicains et le PDCI et le Mouvement des Forces d'Avenir. Ce dernier parti est présidé par le Ministre du Transport en question.

Il y a lieu de signaler que TOMMY a été agréée pour l'entretien, la vidange et le soutage des navires.

Cette société à responsabilité limitée et dotée d'un capital social de 2 500 000 Francs CFA n'a aucune expertise en matière de traitement des déchets toxiques.

Alors en fonction de quoi et sur quels critères a-t-elle obtenu le marché dont la valeur varierait entre 7 et 17 Milliards de Francs CFA?

Comment ce marché a-t-il été passé? Y a-t-il eu appel d'offre? Dans une affaire de 7 ou 17 milliards a-t-on tordu le cou aux procédures de passation de marché pour opter pour un marché de gré à gré?

II. L'AMPLEUR DES DECHETS TOXIQUES

TOMMY a aussi obtenu des services du District d'Abidjan une autorisation d'évacuer les 400 tonnes de déchets à la décharge d'Akouédo. Akouédo est un des villages ébriés du District d'Abidjan. Il est situé non loin de Bingerville qui a été la deuxième capitale de la Côte d'Ivoire.

Depuis longtemps, AKOUEDO abrite quelque part la décharge publique d'Abidjan et un camp militaire. Les populations du village qui souffrent tant de cette décharge publique, n'ont jamais cessé de protester

contre leurs conditions d'existence.

La société Tommy a passé à son tour des contrats avec plus d'une douzaine de camions citernes qui n'ont pas encore fini d'éparpiller les déchets toxiques en différents endroits du district d'Abidjan. Pour l'instant, une dizaine de déversement de déchets ont été identifiés dans les communes d'Abobo, de Cocody, de Koumassi, de Yopougon, de Vridi, de Marcory...

Des recherches d'identification de nouveaux sites sont en cours. Les déchets toxiques sont actuellement dans la nature.

Il ressort des différentes informations que les déchets sont maintenant déversés par petite dose non avec des camions citernes mais dans des fûts contre de l'argent. Dans ces conditions on voit déjà les conséquences que vont causer ces déchets dont il sera vraiment difficile d'identifier les différents sites.

III. LES CONSEQUENCES DES DECHETS TOXIQUES

Elles sont d'ordre humain, environnemental, économique et politique.

1. les conséquences humaines des déchets toxiques

On dénombre plus de 37000 intoxiqués, 24 cas d'hospitalisation et 7 morts. Les populations ont été contraintes d'abandonner leurs lieux d'habitation infectés par les déchets immédiats. Ces statistiques ne sont pas exhaustives en cela qu'elles ne semblent pas prendre en compte les chauffeurs des camions citernes et leurs différents aides qui ont transportés du Port d'Abidjan aux différents endroits du district d'Abidjan où les déchets toxiques ont été déversés.

Ces chauffeurs et leurs collaborateurs étaient-ils bien protégés lors des opérations de déversements des

déchets toxiques soit dans les caniveaux soit dans les ravins pour éviter d'absorber par voie respiratoire les odeurs et tout autre effet des déchets toxiques qui ne peuvent être en aucun cas déversés en très peu de temps ? Où sont-ils et dans quelle formation sanitaire se sont-ils faits soignés?

En dehors de ces conséquences immédiates des déchets toxiques sur la population, quelles en seront les conséquences à moyen et long terme? D'autant plus que la plupart des caniveaux où ont été déversés ces déchets débouchent sur la lagune, et la lagune sur la Mer.

Il est aujourd'hui interdit de faire la pêche dans la lagune dans un grand rayon de la ville d'Abidjan. Des mesures sont également prises en direction des pisciculteurs dans le district d'Abidjan.

Pendant combien de temps ces mesures seront appliquées de façon rigoureuse pour une question de santé publique. Et ce n'est pas tout. En dehors des caniveaux et des ravins, les zones marécageuses ont aussi reçu des déchets toxiques. Or, dans le district d'Abidjan ces zones marécageuses sont des zones de production des cultures maraîchères.

2. Les conséquences d'ordre économique

Le déversement des déchets toxiques dans la zone industrielle de Koumassi, dans les environs du port d'Abidjan, à Vridi, Abobo, et Cocody a entraîné la fermeture provisoire de nombreuses entreprises, mettant du coup de

nombreux
travailleurs en chômage technique.

Les travailleurs des zones touchées ne peuvent plus de ce fait se rendre à leur lieu de travail de peur d'être intoxiqués.

Les opérations d'enlèvement des déchets toxiques coûteront la bagatelle de 24 milliards de Francs CFA.

3. Les conséquences d'ordre politique

Le Premier Ministre et son Gouvernement ont démissionné quelque temps après l'éclatement du drame des déchets toxiques. Il y a lieu d'insister que dans l'histoire de la Côte d'Ivoire c'est une grande première. Et pourtant, ce drame n'en est pas le premier en Côte d'Ivoire.

En 1992, sous Houphouët BOIGNY, l'armée est descendue nuitamment dans les cités universitaires pour tuer des étudiants et étudiantes et violer celles-ci. Le Gouvernement conduit par le Premier Ministre Alassane Dramane Ouattara est resté sourd aux différentes manifestations.

Bien plus non seulement, il n'a pas démissionné avec son Gouvernement, mais il a fait arrêter les manifestants dont l'actuel Président de la République, principal leader de l'opposition d'alors.

La démission du Gouvernement du Premier Ministre KONAN BANNY accepté par le Président Laurent GBAGBO qui a reconduit aussitôt le Premier Ministre, a été mal appréciée par l'opposition politique et armée. Elle condamne l'attitude du Premier Ministre qui déposa sa démission et celle de son Gouvernement devant le Président Laurent GBAGBO.

Selon cette opposition le Premier Ministre devrait déposer sa démission non pas devant le Président de la République de Côte d'Ivoire mais devant la communauté internationale comme si c'est la communauté internationale qui a nommé par décret le Premier Ministre du Gouvernement de Côte d'Ivoire.

Cette opposition a été soutenue et encouragée comme d'habitude dans une telle attitude illogique par Madame le Ministre français de la coopération. A une séance de travail, elle a eu faire des remontrances au Premier Ministre. Celui-ci lui a répondu que la Côte d'Ivoire est un Etat souverain.

Ceci, pour dire que la crise des déchets toxiques a exacerbé la crise politico-militaire dans laquelle elle a éclaté. Deux Ministres ont été écartés:

- le Ministre du Transport
- le Ministre de l'environnement,

Des mesures de suspension frappent actuellement le Directeur général des douanes, le Directeur général du

Port Autonome d'Abidjan, le Gouverneur du district d'Abidjan. Celui-ci et le directeur général du Port autonome sont des proches du Président de la République.

Les responsables de la société ont été arrêtés ainsi que des agents de douanes et des responsables techniques du ministère du Transport.

Des enquêtes ouvertes sont en cours et pourront désigner tous ceux qui sont impliqués dans cette affaire. Deux français, responsables de TRAFIGURA ont été arrêtés et conduits à la Maison d'arrêt et de Correction d'Abidjan par le Juge d'instruction pour "empoisonnement et infractions aux lois sur les produits toxiques."

Les manifestants ont pris à partie le Ministre du

Transport démis de ses fonctions et ont incendié sa voiture; la maison du directeur du port a été incendiée.

Rares sont de tels actes que d'aucuns souhaiteraient se multiplier pour faire tomber le régime du Président de la République. Autrement dit, la crise des déchets toxiques devrait aider l'opposition politique et armée à réussir ce qu'elle n'a pu faire en quatre ans avec des armes et des résolutions.

C'est en cela que la déclaration du Chef d'Etat Major Français sur TV5 doit constituer une piste dans l'enquête ouverte: "Cette situation devait créer une onde de choc de la part des populations civiles et de la classe politique pour demander des comptes au régime en place. Mais cela n'a pas été le cas (...). Cette action donne l'impression que le peuple ivoirien est fataliste."

CONCLUSION

Face à cette situation dramatique et vu la lenteur avec laquelle le Gouvernement travaille à l'évacuation de ces produits, la Confédération «DIGNITE» soucieuse de la santé des travailleurs en particulier, et de la population en général demande :

- que la CMT nous aide à porter plainte contre cette société qui a déversé ces produits en Côte d'Ivoire ;
- que tous les acteurs, co-auteurs, et complice de ce crime soient poursuivis ;
- Que les victimes des déchets toxiques soient dédommagées par la société TRAFIGURA.

Fait à Abidjan, le 20 septembre 2006